Organisation de l'aviation civile internationale

ATConf/7-WP/44
25/9/26

NOTE DE TRAVAIL

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 1 : Tour d'horizon des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien
1.2 : Le transport aérien vu par le plan stratégique à long terme de l'OACI : propulser l'aviation à l'horizon 2050

FAIRE PROGRESSER L'OBJECTIF STRATÉGIQUE *AUCUN PAYS LAISSÉ DE CÔTÉ* GRÂCE À UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(Note présentée par le Japon)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail porte sur l'importance du soutien au renforcement des capacités, qui sert de point de départ pour pallier les lacunes en matière de capacités qui subsistent parmi les États, dans le cadre du Plan stratégique 2026-2050 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'objectif stratégique *Aucun pays laissé de côté*. Au regard des discussions tenues à la 42e session de l'Assemblée de l'OACI, il y est proposé d'améliorer la visibilité, la communication d'informations et la coordination des activités de soutien au renforcement des capacités, à l'aide notamment de mécanismes permettant aux parties intéressées de consigner sur un registre à titre volontaire des informations sur les activités qu'elles mènent à ce sujet.

Suite à donner : La suite à donner par la Conférence figure dans le paragraphe 3.4.

Objectif stratégique :	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques *Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous* et *Aucun pays laissé de côté.*
Incidences financières :	Les activités décrites dans la présente note devraient être entreprises sous réserve des ressources de la catégorie « indéterminées » et/ou de contributions extra-budgétaires. Les autres incidences financières varieront selon les États membres.
Références :	Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI Résolution A42-23 de l'Assemblée, *Exposé récapitulatif des politiques de renforcement des capacités et de soutien à la mise en œuvre fournis par l'OACI* Résolution A42-26 de l'Assemblée, *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien* Résolution A41-24 de l'Assemblée, *Contribution de l'aviation au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030* Résolution A39-23 de l'Assemblée, *Initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB)*

	Note de cadrage de l'OACI sur l'amélioration de la coordination mondiale des activités de renforcement des capacités et de soutien à la mise en œuvre menées dans le domaine de l'aviation Déclaration ministérielle d'appel à l'action de Marrakech [édition 2026 du Symposium mondial de l'OACI sur le soutien à la mise en œuvre (GISS 2026)] Rapport final de la 61e Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile de la région Asie et Pacifique (APAC DGCA/61)

1. INTRODUCTION

1.1 Le développement économique du transport aérien vise à assurer la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous. Toutefois, des disparités persistent entre les États en matière d'infrastructures d'aviation et de développement des ressources humaines, et l'objectif stratégique *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) n'a pas encore été pleinement atteint.

1.2 Dans le cadre des activités menées au titre de l'objectif stratégique NCLB, l'OACI n'a eu de cesse de souligner l'importance de réduire les écarts de mise en œuvre afin que tous les États puissent participer au développement de l'aviation mondiale et en tirer parti.

1.3 Le soutien au renforcement des capacités est l'un des moyens les plus efficaces de réduire ces disparités et de faire progresser l'objectif stratégique NCLB. La présente note examine la possibilité de parvenir à un développement mondial équilibré dans le secteur de l'aviation en améliorant la visibilité du soutien au renforcement des capacités, conformément à l'objectif stratégique NCLB de l'OACI.

2. ANALYSE

2.1 Besoin constant d'un soutien au renforcement des capacités

2.1.1 Conformément aux résolutions A39-23, A41-24 et A42-23, et au Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI, en particulier à l'objectif stratégique NCLB, l'Organisation s'efforce de faire en sorte que tous les États, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pallient progressivement les lacunes en matière de capacités qui subsistent dans le secteur de l'aviation. Le soutien au renforcement des capacités sert de point de départ pour remédier à ces lacunes structurelles et est indispensable au développement équilibré de l'aviation à l'échelle mondiale.

2.1.2 L'importance du soutien au renforcement des capacités dans le secteur de l'aviation a été réaffirmée dans le cadre des récentes délibérations et décisions de l'OACI. La 42e session de l'Assemblée de l'OACI, la déclaration ministérielle de l'appel à l'action de Marrakech adopté lors de l'édition 2026 du Symposium mondial sur le soutien à la mise en œuvre (GISS 2026), ainsi que les mesures issues de la 61e Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile de la région Asie et Pacifique (APAC DGCA/61) y font toutes écho. Dans chaque cas, l'importance du soutien à la mise en œuvre, des partenariats et de la coopération internationale pour répondre aux besoins de l'aviation en matière de développement a été mise en évidence.

2.1.3 Le renforcement des capacités est un élément essentiel qui aide tous les États à mettre en œuvre, par leurs propres moyens, les initiatives de l'OACI visant à favoriser un développement sûr, sécurisé, durable et efficace de l'aviation civile internationale. L'application effective des normes et

pratiques recommandées (SARP) de l'Organisation repose non seulement sur des cadres réglementaires, mais aussi, dans une large mesure, sur les capacités institutionnelles, techniques et humaines de chaque État.

2.1.4 Si des progrès importants ont été réalisés dans de nombreuses régions, des défis considérables subsistent pour assurer la mise en œuvre effective des SARP de l'OACI et se préparer aux priorités émergentes du secteur de l'aviation, telles que la transformation numérique, la durabilité environnementale, la modernisation de la navigation aérienne et les nouvelles technologies d'aviation.

2.1.5 De nombreux États, en particulier des pays en développement, continuent de se heurter à des contraintes liées au savoir-faire technique, aux ressources humaines, aux capacités institutionnelles et à l'accès à des formations spécialisées. Il est donc essentiel d'intensifier les efforts pour accroître et étendre le soutien au renforcement des capacités dans le secteur de l'aviation afin de promouvoir un développement sûr, sécurisé, durable et efficace de l'aviation à l'échelle mondiale.

2.2 Augmenter la visibilité du soutien au renforcement des capacités et améliorer la coordination

2.2.1 Le soutien au renforcement des capacités dans le secteur de l'aviation est assuré au moyen d'un large éventail de mécanismes, comme les programmes de l'OACI, les accords de coopération bilatéraux, les initiatives régionales, les agences de développement, les institutions financières et d'autres dispositifs internationaux.

2.2.2 Ces efforts contribuent de manière importante au développement équilibré de l'aviation mondiale. Cependant, les informations relatives aux activités en cours ou prévues sont, dans bien des cas, disséminés auprès de diverses organisations et divers cadres de coopération, tout comme ceux concernant les besoins auxquels elles répondent.

2.2.3 Une meilleure visibilité de ces activités pourrait aider les États, les partenaires de développement et les pays bénéficiaires à mieux comprendre les formes de soutien disponibles, à recenser les besoins non satisfaits, à forger des partenariats et à utiliser efficacement les ressources disponibles.

2.2.4 Une amélioration de la communication d'informations contribuerait également à réduire les chevauchements indus, à renforcer la coordination entre les parties concernées et à promouvoir un ciblage plus stratégique du soutien. En outre, une meilleure visibilité pourrait permettre de recenser plus précisément les domaines dans lesquels subsistent des lacunes en matière de capacités, en particulier dans les pays en développement comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et ainsi éclairer la définition des priorités en matière de soutien dans le cadre des activités de l'objectif stratégique NCLB.

2.3 Mesures pratiques pour améliorer la synergie

2.3.1 En réponse aux propositions concernant le soutien au renforcement des capacités présentées à la 42e session de l'Assemblée, l'OACI a élaboré une note de cadrage portant sur l'amélioration de la coordination mondiale des activités de renforcement des capacités et de soutien à la mise en œuvre menées dans le domaine de l'aviation, et prévoit de tenir la première réunion mondiale de coordination des partenaires de la mise en œuvre dans l'aviation, en marge du GISS, en mai 2027. Cette rencontre a pour but de trouver les moyens possibles d'améliorer la coordination, la communication d'informations et la collaboration entre les entités impliquées dans le renforcement des capacités et le soutien à la mise en œuvre dans le domaine de l'aviation.

2.3.2 Les États intéressés auraient ainsi l'occasion, s'ils le souhaitaient et selon qu'il conviendrait, de faire part des activités de soutien à la mise en œuvre et de renforcement des capacités qu'ils mènent en coordination avec les initiatives existantes de l'OACI, tout en consolidant la coopération en

matière de soutien à la mise en œuvre et de renforcement des capacités. La mise en commun des expériences pourrait permettre d'avoir une meilleure vue d'ensemble des activités de soutien, de promouvoir la coopération entre les parties concernées et de cerner d'autres façons d'offrir un soutien dans les domaines où subsistent des lacunes en matière de capacités.

2.3.3 Les informations recueillies viendraient compléter les initiatives et mécanismes de coordination existants en matière de soutien à la mise en œuvre, sans les remplacer. Elles constitueraient plutôt un outil pratique destiné à renforcer la transparence, à favoriser les partenariats et à soutenir les discussions sur la manière dont les efforts liés au soutien à la mise en œuvre peuvent être mieux coordonnés et alignés sur les besoins des États et les priorités de l'OACI.

2.3.4 À mesure que progresseront les consultations, les parties concernées seront invitées à réfléchir à des façons de cartographier les activités de soutien à la mise en œuvre en cours ainsi que les dispositifs de coordination existants, afin de pouvoir recenser les bonnes pratiques, les synergies potentielles et les domaines dans lesquels une coopération renforcée pourrait apporter une valeur ajoutée. À un stade ultérieur et selon qu'il conviendrait, les États ayant besoin d'un soutien pourraient faire connaître leurs besoins prioritaires.

2.3.5 Toute nouvelle mesure ou initiative proposée à cet effet serait examinée en concertation avec les parties concernées et sur une base volontaire.

2.4 Activités complémentaires menées par le Japon

2.4.1 Le Japon continue de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation, tant dans le cadre de l'OACI qu'en dehors de celui-ci, au moyen de programmes de coopération technique, d'assistance bilatérale ainsi que de partenariats régionaux et internationaux.

2.4.2 Afin de mieux mettre en évidence le soutien au renforcement des capacités fourni par différents États, le Japon a proposé, lors de la réunion APAC DGCA/61 tenue en septembre 2026, qu'un inventaire des activités de renforcement des capacités soit effectué à titre volontaire. Les participants se sont montrés favorables à cette proposition. Tout en tenant compte de l'intérêt de mener d'autres discussions au sein de l'OACI sur l'amélioration de la coordination, de la communication d'informations et de la transparence, le Japon estime que des mécanismes permettant aux parties intéressées de consigner sur un registre à titre volontaire des informations sur les activités qu'elles mènent à ce sujet pourraient constituer une première étape qui serait utile à l'exécution des activités de soutien à la mise en œuvre et augmenter la visibilité du soutien au renforcement des capacités.

2.4.3 S'appuyant sur cette initiative, le Japon entend dresser un inventaire des activités de renforcement des capacités menées dans la région Asie et Pacifique et communiquer des informations sur ces activités et leurs résultats, dans le but d'améliorer à la fois le soutien au renforcement des capacités et les mécanismes de coordination.

2.4.4 Le Japon espère que les enseignements tirés et l'expérience acquise dans le cadre de cette initiative constitueront des références utiles pour des discussions similaires que d'autres régions pourraient avoir, et se déclare disposé à éventuellement échanger sur le sujet avec les régions intéressées.

3. CONCLUSION

3.1 Le soutien au renforcement des capacités demeure essentiel à la mise en œuvre effective des SARP de l'OACI et à la réalisation de l'objectif stratégique *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) de l'OACI.

3.2 L'amélioration de la visibilité, de la communication d'informations et de la coordination peut venir compléter les efforts existants en matière de renforcement des capacités et contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique NCLB.

3.3 À cet égard, la poursuite de l'examen des moyens pratiques visant à améliorer la visibilité et la coordination des activités de renforcement des capacités, notamment dans le cadre des initiatives en cours de l'OACI, pourrait contribuer davantage au soutien à la mise en œuvre et à la coopération internationale.

3.4 La Conférence est invitée à :

a) prendre note du fait que le renforcement des capacités dans le secteur de l'aviation demeure essentiel à la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI ainsi qu'à la réalisation de l'objectif stratégique *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) ;

b) encourager les États, les organisations internationales et les partenaires de développement à renforcer et à élargir leur soutien au renforcement des capacités ;

c) favoriser une plus grande visibilité ainsi qu'une meilleure communication d'informations et une meilleure coordination en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation menées tant dans le cadre de l'OACI qu'en dehors de celui-ci ;

d) demander à l'OACI de poursuivre l'examen et la promotion de moyens pratiques pour améliorer la coordination et la visibilité des activités de renforcement des capacités.

— FIN —